

PRÉCIS THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE

DROIT MARITIME

PAR

ALBERT WAHL

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DE DROIT DE LILLE



LIBRAIRIE

DE LA SOCIÉTÉ DU

RECUEIL SIREY

LÉON TENIN, Directeur

22, rue Soufflot, PARIS, 5^e

—
1924

TABLE DES MATIÈRES

N ^{os} .	Pages.
BIBLIOGRAPHIE.....	1

INTRODUCTION

Objet et interprétation du droit commercial maritime.

1. Définition du commerce maritime. Vice de méthode du Code...	3
2. Opposition du droit commercial maritime aux autres parties du droit maritime.. ..	4
3. Caractères distinctifs du droit maritime et des dispositions sur le droit maritime.....	4
4. Interprétation du droit maritime par le Code de commerce, le Code civil, les usages.....	6
5. Interprétation par les précédents. Indication sommaire des précédents.....	6
6. Modifications qui ont été ou doivent être apportées au droit maritime.....	7
7. Interprétation par les dispositions sur le commerce en général. Mesure dans laquelle il y a lieu d'appliquer les règles sur le <i>transport par eau</i>	9
8. Mesure dans laquelle les règles du droit maritime doivent être appliquées au transport fluvial.....	11
9. Intérêt de la distinction entre le droit maritime et le droit fluvial.....	11
10. Limitation du droit maritime à la navigation sur mer ou maritime.....	11
11. Définition du voyage maritime. Navigation dans les ports, etc..	12
12. Nature juridique du voyage qui est maritime en partie.....	13
13. Défaut d'importance <i>juridique</i> de la destination habituelle du navire pour déterminer si le droit maritime est applicable. Importance <i>pratique</i> . Importance pour les privilèges.....	14
14. Détermination du caractère maritime du navire par son but. ..	14
15. Inconvénients pratiques du système. Application aux privilèges.	15
16. Pouvoirs des juges du fait.....	15

N ^{os} .	Pages.
17. A quels navires et bâtiments maritimes s'applique le droit maritime. Nature et but du navire. Navires de l'Etat. Voyage au long cours, cabotage, bornage	15
18. Suite. Bâtiments de plaisance.....	17
19. Division de la matière.....	18

PREMIÈRE PARTIE

Le navire.

20. Définition. Division.....	19
-------------------------------	----

CHAPITRE I

Nature juridique du navire.

21. Caractère mobilier.....	19
22. Unité du navire. Agrès et apparaux. Accessoires.....	20
23. Conséquences du caractère mobilier.....	21

CHAPITRE II

Individualité et nationalité du navire.

24. Pourquoi chaque navire a une individualité. Moment à partir duquel elle existe.....	22
25. Faits déterminant l'individualité. 1 ^o Nom.....	23
26. 2 ^o Contenance.....	23
27. 3 ^o Domicile ou port d'attache. Modification du port d'attache...	24
28. Classification du navire. Bureau <i>Veritas</i>	24
29. 4 ^o Nationalité. Intérêts de la nationalité.....	25
30. La nationalité n'est jamais imposée au navire.....	26
31. Conditions pour qu'un navire soit Français au point de vue de la construction, des propriétaires et de l'équipage.....	26
32. Suite. Exception pour la société.....	27
33. Acte de francisation constatant la nationalité. Conditions de sa délivrance. Forme et sanctions. Congé. Registre de la douane.	28
34. Annulation de l'acte de francisation.....	29
35. Manifestations de la nationalité. Pavillon.....	29
36. Faits mettant fin à l'individualité ou à la nationalité du navire..	29

CHAPITRE III

Droits susceptibles de s'exercer sur le navire et manière dont ils s'acquièrent.

37. Indication de ces droits. Division.....	30
---------------------------------------------	----

SECTION I

Modes d'acquisition des navires.

N ^{os} .	Pages.
38. Vente, donation, legs.....	30
39. Occupation, succession.....	31
40. Application de la règle <i>en fait de meubles possession vaut titre</i> ..	31
41. Prescriptions de 30 ans, de 10 à 20 ans.....	32
42. Qualité que doit avoir la possession pour prescrire. Détention précaire; capitaine.....	33
43. Construction. Diverses manières dont elle peut être faite. Forme du contrat.....	33
44. Construction à l'économie.....	34
45. Contrat avec un entrepreneur qui ne fournit pas les matériaux.	34
46. Contrat avec un entrepreneur qui fournit les matériaux.....	34
47. Prescription des actions dans les divers procédés de construction.	36
48. Délaissement, abandon, prise, sauvetage.....	36

SECTION II

Formalités de publicité des droits sur les navires.

49. Origine, but et définition de la mutation en douane	37
50. Nécessité de la mutation en douane pour l'opposabilité aux tiers.	37
51. Quels tiers peuvent se prévaloir à défaut de mutation en douane?	38
52. Ce défaut peut-il être opposé aux tiers par les parties?.....	39
53. Peut-on se prévaloir de la vente simulée, inscrite au registre?..	40
54. Inutilité de la mutation en douane entre les parties	40
55. Catégories de transmissions soumises à la mutation en douane..	40
56. Forme de la mutation en douane	41
56-1. Conflit de lois.....	41

DEUXIÈME PARTIE

Les personnes intéressées à l'exploitation du navire.

57. Division.....	43
-------------------	----

CHAPITRE I

Propriétaires.

58. Pourquoi le propriétaire doit être regardé comme intéressé à l'exploitation.....	43
--------------------------------------------------------------------------------------	----

SECTION I

Obligations du propriétaire.

Nos.	Pages.
59. Accomplissement des formalités relatives à l'individualité, à la nationalité et à la mutation en douane.....	44
60. Accomplissement des formalités de visite. Suppression de la visite prévue par le Code de commerce.....	44
61. Caractères de la visite. Visites lors d'un voyage ou dans le port. Visite périodique.....	44
62. Visite après construction ou francisation.....	45
63. Permis de navigation. Sanction.....	45
64. Responsabilité du propriétaire pour les dommages causés par le navire.....	46
65. Motifs. Responsabilité du fait du capitaine.....	46
66. Responsabilité du propriétaire pour le capitaine qu'il n'a pas choisi.....	47
67. Extension de la responsabilité aux engagements du capitaine.....	47
68. Exception pour les déprédations des navires équipés en guerre. Exception pour l'indemnité à un matelot illicitement congédié.....	47
69. Le propriétaire n'est pas responsable du fait de l'armateur ou de l'équipage.....	48
70. Recours du propriétaire contre l'armateur.....	48
71. Droit d'abandon; renvoi.....	48
71-1. Droit international; renvoi.....	48

SECTION II

Société et copropriété des navires.

§ 1. — *Formes de société ou d'indivision autres que la copropriété.*

72. Emploi des formes ordinaires des sociétés.....	49
73. Copropriété du droit civil.....	49

§ 2. — *Copropriété des navires.*

74. Développement de la copropriété.....	49
75. Division.....	49

I. Nature juridique de la copropriété.

76. C'est une société.....	49
77. Ce n'est pas une société en participation; est-ce une société en nom collectif, une société par actions?.....	50
78. Elle n'a pas de personnalité.....	50
79. Conséquences du défaut de personnalité.....	51

II. Gestion de la copropriété.

80. Droits de la majorité.....	52
81. Elle n'est souveraine que pour les intérêts communs; définition.....	52

N ^{os} .	Pages.
82. Exception pour la licitation. Droits de la moitié de l'intérêt.....	52
83. Suite. Nécessité d'une autorisation judiciaire.....	53
84. Application à la licitation qui ne dissout pas la société.....	53
85. Effets de la licitation, de la vente amiable ou du partage.....	53
86. La majorité se calcule en intérêts.....	53
87. Inutilité d'une délibération ou d'une consultation de la minorité.	54
88. Dérogations conventionnelles à la loi de la majorité.....	54
89. Désignation d'un associé ou d'un tiers comme gérant; armateur-gérant.....	54
90. Nature des fonctions du gérant. Révocabilité.....	55
91. Pouvoirs du gérant. Obligations et responsabilité.....	55

III. Droits des créanciers.

92. Obligation indéfinie des associés.....	55
93. Solidarité. Exception pour le capitaine.....	55

IV. Dissolution de la copropriété et sortie des copropriétaires.

94. Qui peut demander la licitation et la dissolution.....	56
95. Demande en dissolution si la durée est indéterminée.....	56
96. Dissolution pour innavigabilité, perte, justes motifs.....	56
97. Exclusion d'un associé. Retraite. Faillite ou mort.....	57
98. Retraite du copropriétaire congédié comme capitaine.....	57

CHAPITRE II

Armateur.

99. Définition.....	58
100. Diverses sortes d'armateurs. Nature juridique.....	59
101. Sociétés d'armateurs.....	59
102. Contrats avec le capitaine, l'équipage, les chargeurs. Droits et obligations en dérivant. Obligations vis-à-vis des tiers. Versements pour les pensions.....	59
103. Responsabilité des fautes du capitaine. Indemnité, clauses d'exonération.....	59
104. Différence avec la responsabilité du propriétaire. Fait de l'équipage, du pilote, du remorqueur.....	60
105. Suite. Faits délictueux.....	62
106. Suite. Responsabilité s'il a sous-loué le navire.....	62
107. Suite. Droit d'abandon.....	62
108. Responsabilité de l'armateur-gérant.....	62
109. Droit international.....	62

CHAPITRE III

Capitaine et équipage.

110. Définition du capitaine, du second, des officiers, des gens d'équipage, des matelots.....	63
------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Nos.	Pages.
111. Intérêts de la distinction. Application des dispositions de la loi aux trois catégories.....	64
112. Distinction.....	64

SECTION I

Nature juridique de l'engagement.

113. Vis-à-vis de l'armateur le capitaine est un locateur de services.	65
114. Intérêts de la question.....	67
115. Nature des rapports entre le capitaine et les chargeurs.....	67
116. Nature des rapports entre le capitaine et l'équipage.....	70
117. Nature des rapports avec l'équipage payé au fret.....	70
118. Caractère commercial de l'engagement et des procès.....	71
119. Les gens de mer ne sont pas commerçants.....	71

SECTION II

Forme et preuve du contrat.

120. Constatation du contrat par le rôle d'équipage; but de l'institution. Mentions du rôle. Mission du rédacteur.....	72
121. Nombre d'exemplaires du rôle.....	73
122. Renouvellement du rôle. Mise à jour.....	73
123. Revue de départ.....	73
124. Evolution du rôle d'équipage.....	73
125. Application à la navigation soumise à l'inscription maritime....	74
126. Application à la navigation non soumise à l'inscription.....	74
127. Application aux marins non inscrits.....	75
128. Preuve du contrat autrement que par le rôle d'équipage. Preuve contraire opposée au rôle d'équipage.....	75
129. Sanction de la tenue du rôle d'équipage.....	76

SECTION III

Conditions de validité du contrat.

130. Qui désigne le capitaine.....	76
131. Pourquoi le capitaine doit réunir certaines conditions : nationalité, âge, capacité. Capitaine choisi par le consul.....	77
132. Incapacité provenant du retrait du droit de commander.....	77
133. Sanctions de la capacité.....	78
134. Recrutement de l'équipage par le capitaine; caractère d'ordre public.....	78
135. Conditions que doivent réunir les officiers et l'équipage. Capacité d'un mineur. Consentement.....	78

SECTION IV

Pouvoirs du capitaine.

Nos.	Pages.
136. Motifs de l'étendue des pouvoirs. Division.....	—
137. Commandement du navire; instructions de l'armateur; responsabilité.....	79
138. Rédaction d'actes authentiques; actes de l'état civil.....	80
139. Attributions disciplinaires et pénales.....	80
140. Actes permis relativement au navire ou à l'armateur.....	80
141. Résiliation de contrats.....	81
142. Vente, délaissement, gage ou hypothèque du navire.....	81
143. Dans quels cas l'autorisation de l'armateur est nécessaire.....	81
144. Demandes et défenses. Règle <i>nul ne plaide par procureur</i>	82
145. Saisies.....	83
146. Effets de la convention modifiant les pouvoirs du capitaine.....	83
147. Obligations de l'armateur pour les actes du capitaine.....	83
148. Pouvoir d'emprunter sur la cargaison, de la vendre, etc.....	83
149. Pouvoir de vendre les vêtements, bijoux, etc.....	85
150. Pouvoir de mettre en commun les victuailles.....	85
151. Indemnité aux chargeurs dont les biens sont vendus ou donnés en gage.....	85
152. Effets de la vente non autorisée.....	86
153. Droit des chargeurs d'empêcher la vente ou le gage.....	86
153-1. Conflits de lois.....	86

SECTION V

Obligations du capitaine et de l'équipage.

154. Renvoi pour certaines obligations. Division.....	87
§ 1. — Obligations vis-à-vis de l'autorité.	
155. Inscription maritime. Obligations et droits qui en dérivent.....	87
156. Versements en vue de pensions.....	88
157. Registre de bord.....	88
158. Expéditions. Conservation des papiers de bord.....	89
159. Registre de travail.....	89
160. Visite du navire.....	89
161. Obligation pour le capitaine d'être à bord.....	90
162. Obligation de rapatrier les matelots d'autres navires.....	90
163. Visa du rôle d'équipage. Déclaration d'entrée. Obligation de prendre un pilote. Rapports avec la douane.....	90
164. Rapports avec l'autorité sanitaire. Patente.....	91
165. Rapport de mer.....	91
166. Rapport en cas de relâche ou de naufrage. Etat du chargement.....	93
167. Sanctions des obligations.....	93

§ 2. — *Obligations vis-à-vis de l'armateur et du propriétaire.*

Nos.	Pages.
168. Défense de charger des marchandises pour son propre compte. Défense pour le capitaine de trafiquer.....	94
169. Obligation de suivre une route déterminée.....	95
170. Compte du chargement de retour.....	95
171. Désobéissance et désertion.....	96
172. Défense de quitter le navire momentanément. Grève de l'équipage.....	96
173. Sanction : contrainte.....	96
174. Autre sanction : perte de solde.....	97
175. Défense d'abandonner les fonctions.....	97
176. Obligation de fournir son travail.....	97
177. Obligation de sauver les marchandises et les passagers.....	97
178. Obligation de faire constater l'arrivée.....	98

§ 3. — *Obligations entre marins.*

179. Avances et ventes de marchandises.....	98
---------------------------------------------	----

§ 4. — *Obligations vis-à-vis des tiers.*

180. Obligations du capitaine pour les transports.....	98
181. Obligations personnelles du capitaine. Vols et autres délits. Sauvetage.....	98
182. Défense de charger des marchandises sur le tillac.....	99
183. Obligation relative aux marchandises en cas d'innavigabilité. Obligation relative au sauvetage.....	99
184. Défense de faire du trafic pour son compte.....	99
185. Sanction.....	100
186. Défense d'abandonner le navire.....	100
186-1. Assistance de navires en danger.....	100

SECTION VI

Responsabilité du capitaine et de l'équipage.

187. Responsabilité pour la faute. Héritiers du patron. Responsabilité des pertes et avaries.....	101
188. Faute légère. Responsabilité du capitaine pour le fait des matelots.....	101
189. Responsabilité délictuelle vis-à-vis des tiers. Responsabilité des faits de l'équipage.....	101
190. Responsabilité vis-à-vis de l'armateur.....	101
191. Responsabilité en cas de fraude.....	102
192. Présomption de faute. Preuve contraire.....	102
193. Preuve contraire par le rapport de mer en cas de naufrage.....	102

Nos.	Pages.
194. Responsabilité du capitaine pour les fautes de l'équipage, du pilote ou des passagers.....	102
195. Recours du capitaine responsable contre l'armateur.....	103
196. Convention dégageant le capitaine.....	103
197. Convention dégageant le capitaine vis-à-vis de l'armateur.....	103
198. Responsabilité en droit international.....	104

SECTION VII

Obligations de l'armateur et du propriétaire
vis-à-vis du capitaine et de l'équipage.

199. Renvoi pour le propriétaire.....	104
200. Division.....	104

§ 1. — *Salaires.*

201. Division.....	104
--------------------	-----

I. Calcul du salaire.

202. Salaire au temps, au voyage, au fret, à la part.....	104
203. Nourriture; sanction. Autres accessoires.....	106
204. Interdiction de distribuer de l'alcool.....	106
205. Calcul du salaire si le voyage est prolongé ou diminué.....	106
206. Calcul du salaire au fret dans le même cas.....	107
207. Salaire en cas de sauvetage.....	107
207-1. Conventions contraires.....	107

II. Paiement du salaire.

208. Motifs de l'intervention du législateur ..	107
209. Epoque et lieu de paiement du salaire. Avances et délégations..	108
210. A qui les salaires sont payés.....	109
211. Sanction de ces obligations.....	109
212. Poursuite des salaires par la marine.....	109
213. A quels salariés ces règles s'appliquent.....	110

III. Insaisissabilité et incessibilité.

214. Pour quelles dettes il y a exception.....	110
215. A quels salariés les règles s'appliquent. Saisie des vêtements. Contrainte par corps.....	110

§ 2. — *Obligations en cas de blessures ou de maladies.*

216. Application du risque professionnel. Obligation d'avoir un chirurgien à bord.....	111
217. Dans quelles conditions doivent s'être produites la blessure ou la maladie. Preuve.....	112
218. Suite. Blessures du matelot à terre.....	113

Nos.	Pages.
219. Continuation des salaires en cas de blessure ou maladie. Pansement et traitement. Frais funéraires.....	114
220. Organisation du traitement par l'autorité. Tarifs.....	114
221. Rapatriement des matelots laissés à terre.....	114
222. Loyers du matelot laissé à terre. Nourriture.....	115
223. Jusqu'à quel moment le matelot touche ses loyers et est traité. Matelot traité à bord.....	115
224. Moment où cessent les loyers en cas de fin d'engagement.....	116
225. Moment où cessent les loyers en cas de fin du voyage.....	116
226. Sommes dues s'il y a faute du capitaine ou de l'armateur. Preuve.....	116
227. Moment où cessent les frais de traitement.....	117
228. Suite. Maladie insusceptible de guérison.....	117
229. Caractère d'ordre public de ces dispositions.....	117
230. A quels salariés elles sont applicables.....	117

§ 3. — *Obligation de rapatriement.*

231. Obligation imposée à l'armateur. Motifs. Convention contraire..	119
232. Extension par le décret du 12 septembre 1891.....	119
233. Exception pour le cas où il y a faute du marin. Inscription des motifs de rapatriement.....	119
234. A quel endroit le marin doit être rapatrié.....	119
235. Calcul des frais. Tarif.....	120
236. Intervention de l'Etat dans le rapatriement. Recours entre l'Etat et l'armateur.....	120
237. L'action est-elle réelle ou personnelle? Action sur le fret.....	120
238. A quelles marins ces dispositions sont applicables.....	122
239. Rachat du matelot en cas de prise.....	122

§ 4. — *Obligations relatives au travail.*

240. Réglementation. Travail des marins âgés de moins de 18 ans...	123
241. Limitation des heures de travail. Repos hebdomadaire.....	123
242. Division du travail en équipes.....	123
243. Caractère d'ordre public. Sanction.....	123
244. Sur quels bâtiments la réglementation est en vigueur.....	123

§ 5. — *Responsabilité des accidents du travail et pensions.*

245. La loi du 9 avril 1898 est-elle applicable?.....	123
246. Limitation de la responsabilité à la faute intentionnelle ou inexcusable.....	124
247. Motifs de l'absence de responsabilité.....	124
248. Absence de responsabilité vis-à-vis de l'équipage d'autres navires.....	125
249. Pensions accordées aux matelots en cas d'accidents. Inscrits et non inscrits.....	125

N ^{os}	Pages.
250. Accident dû à la faute du matelot. Accident dû aux forces de la nature.....	125
251. Pensions d'âge ou d'infirmité.....	125
252. Insaisissabilité des pensions.....	125

SECTION VIII

Cessation du contrat.

253. Division.....	126
--------------------	-----

§ 1. — Causes de cessation du contrat.

254. Division.....	126
255. 1 ^o Arrivée du terme ou fin du voyage.....	126
256. 2 ^o Volonté du maître ou du capitaine.....	126
257. Changement de propriétaire ou de capitaine.....	127
258. 3 ^o Démission du capitaine engagé au voyage.....	128
259. Démission du capitaine engagé au temps.....	128
260. Démission pour la fin du voyage.....	129
261. Démission du matelot.....	129
262. Nécessité d'une autorisation officielle pour la démission.....	129
263. 4 ^o Révocation ou résolution pour faute du matelot ou de l'armateur.....	129
264. 5 ^o Rupture consensuelle.....	130
265. 6 ^o Interdiction du commerce, arrêt de gouvernement, perte du navire, prise, naufrage, innavigabilité.....	130
266. 7 ^o Blessure ou maladie, mort, capture.....	130

§ 2. — Effets de la cessation du contrat.

267. Complexité de ces effets.....	131
268. Interdiction de débarquer les gens d'équipage, interdiction pour eux de cesser leurs fonctions.....	131
269. Droit de congédier le capitaine. Absence d'indemnité sauf clause.....	132
270. Indemnité en cas de révocation par la vente.....	133
271. Montant de l'indemnité.....	134
272. Droit du matelot à indemnité en cas de congédiement avec ou sans cause, ou après fin du voyage.....	134
273. Situation du matelot congédié avant le voyage ; clôture du rôle d'équipage.....	134
274. Situation du matelot congédié en pays étranger.....	135
275. Rupture du fait des propriétaire, capitaine ou affréteur avant le voyage. Application au capitaine.....	135
276. Rupture par le fait des mêmes après le voyage commencé.....	136
277. Forme forfaitaire donnée à l'indemnité.....	137
278. Rupture par le fait des mêmes vis-à-vis du matelot.....	137

N ^{os} .	Pages.
279. Rapatriement.....	138
280. Cas où le matelot est engagé ailleurs.....	138
281. Rupture par la faute du matelot.....	138
282. Rupture par la force majeure avant le départ.....	138
283. Rupture par la force majeure pendant le voyage.....	139
284. Suite. Ancien système.....	140
285. Suite. Voyage d'aller et retour.....	141
286. Suite. Perte du navire sans nouvelles.....	141
287. Mort du matelot en défendant le navire.....	141
288. Mort du matelot pour une autre cause.....	142
289. Prise du matelot.....	143
290. Blessure ou maladie.....	143
291. Rupture par force majeure pour le matelot engagé au fret.....	143
292. Indemnité aux matelots pour le sauvetage.....	143
292-1. Clauses contraires sur les conditions du renvoi.....	143

SECTION IX

Prescription des actions.

293. Durée et caractère de la prescription des salaires.....	145
294. Application à l'équipage, aux indemnités de sauvetage, aux frais de rapatriement, aux frais de nourriture.....	145
295. Point de départ, suspension, interruption, conditions de la prescription.....	146
296. Salaires réclamés par l'État; prestation aux Caisses des invalides et de prévoyance.....	147
297. Prescription des actions en reddition de compte.....	147

SECTION X

Conflits de lois.

297-1. Application de la loi du pavillon.....	147
-----------------------------------------------	-----

CHAPITRE IV

Pilote.

298. Distinction entre le pilote et l'équipage.....	147
299. Pilote officiel; pourquoi et dans quel sens son emploi est obligatoire.....	148
300. Qui choisit le pilote officiel.....	148
301. Nature juridique des fonctions. Rapport du pilote avec le capitaine, Responsabilité.....	149
302. Tarif et fixation des droits de pilotage.....	150
303. Franchise de pilotage pour certains navires.....	150
304. Compétence.....	150

CHAPITRE V

Courtiers.

N ^{os} .	Pages.
—	—
305. Deux sortes de courtiers officiels	151
306. Courtiers maritimes. Leur caractère d'officiers publics. Leurs tarifs	151
307. Explication de leur monopole. Application aux ventes et affrètements.....	151
308. Application aux rapports avec la douane.....	152
309. Application aux rapports avec les autres administrations	152
310. Droit de contracter directement pour les intéressés. Capitaine et armateur	152
311. Droit de contracter pour des commis ou mandataires.....	153
312. Application aux consignataires de la cargaison.....	153
313. Application aux consignataires du navire.....	154
314. Application à d'autres mandataires.....	154
315. Droit de faire directement certaines opérations et de s'adresser aux courtiers pour d'autres.....	154
316. Courtiers d'assurances.....	154

CHAPITRE VI

Consignataires.

317. Consignataires de la coque ou du navire.....	155
318. Consignataires de la cargaison	156

TROISIÈME PARTIE

Les contrats.

319. Renvoi pour la construction, l'engagement de l'équipage, le gage, l'hypothèque, l'assistance et le sauvetage. Divers.....	157
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

CHAPITRE I

Règles générales sur les contrats.

320. Caractère commercial des contrats relatifs au navire.....	157
321. Exception.....	158
322. Conséquences du caractère commercial au point de vue de la preuve du contrat.....	158
323. Nécessité d'un écrit pour les contrats nommés par la loi.....	158
324. L'écrit est-il exigé pour la solennité ou pour la preuve? Conséquences.....	159
325. Preuve contre l'écrit.....	159
326. Preuve des modifications aux règles légales.....	160

N ^{os}	Pages.
327. Preuve des faits postérieurs.....	160
328. Date certaine.....	160
329. Brièveté des prescriptions.....	160

CHAPITRE II

Vente.

SECTION I

Conditions de validité de la vente.

330. La vente peut être faite pour tout ou partie du navire. Copropriété.	160
331. Elle peut être faite dans le port ou en voyage.....	161
332. Capacité de l'acquéreur. Vente d'un navire à un étranger. Achat d'un navire étranger.....	161
333. Pouvoir des copropriétaires et du capitaine pour vendre le navire.	161
334. Définition et preuve de l'innavigabilité au point de vue des pou- voirs.....	161
335. Droit du capitaine de vendre les marchandises.....	162
336. Forme de la vente.....	162
337. Preuve.....	163

SECTION II

Effets de la vente.

338. Obligations des parties et sanctions.....	164
339. Continuation des contrats par l'acquéreur. Contrat d'affrètement.	165
340. Prescription des actions pour le navire et les fournitures.....	165

CHAPITRE III

Affrètement.

341. Définition de l'affrètement. Sous-affrètement. Liberté des affréte- ments.....	166
342. Diverses dénominations du contrat.....	167
343. Raisons des difficultés d'interprétation. Règles d'York et d'An- vers.....	167
344. Division.....	167

SECTION I

Nature juridique de l'affrètement.

345. Solution de la loi. Location du navire et engagement de trans- ports.....	167
346. Nature juridique de ces deux conventions. Cas où elles inter- viennent.....	168

Nos.	Pages.
347. Intérêts de la distinction.....	169
348. Location du navire avec le personnel.....	169
349. Caractère commercial de l'affrètement.....	169

SECTION II

Conditions de fond du contrat.

350. Affrètement pour la totalité ou pour partie.....	169
351. Capacité du capitaine.....	170
352. Condition que le chargement complet sera possible (chargement à la cueillette).....	170

SECTION III

Conditions de forme du contrat.

353. Dualité des titres : charte-partie et connaissement. Cas de désaccord entre les deux documents.....	170
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

§ 1. — *Charte-partie.*

354. Définition. Origine du mot. Nécessité d'un écrit.....	170
355. Énonciation de l'écrit. Sanction.....	172
356. Caractère authentique. Signature.....	172
357. Nécessité des doubles.....	172
358. Quand le connaissement tient lieu de charte-partie.....	172

§ 2. — *Connaissement.*

359. Définition.....	173
360. Le connaissement est-il nécessaire?.....	173
361. Contenu du connaissement.....	173
362. Indication de la date. Signature.....	174
363. Indications du connaissement quand il tient lieu de charte-partie.....	175
364. Forme et mode de transmission du titre.....	175
365. Nombre d'exemplaires. Moment de la signature. Duplicata.....	176
366. Foi due au connaissement.....	177
367. Effets, vis-à-vis du destinataire, du connaissement qui ne reproduit pas toutes les énonciations de la charte-partie.....	177
367-1. Effets vis-à-vis des tiers.....	177
368. Connaissement non signé du chargeur.....	178
369. Suite. Adhésion postérieure.....	179
370. Connaissement signé par un mandataire du capitaine.....	179
371. Désaccord entre les divers exemplaires.....	179
372. Époque de la remise du connaissement. Envoi au destinataire..	179

SECTION IV

Obligations du fréteur ou armateur.

Nos.		Pages.
—	—	—
373.	Division. Obligations vis-à-vis des tiers	180
	§ 1. — <i>Obligation relative à la réception des marchandises.</i>	
374.	Le capitaine n'est pas tenu d'accepter les marchandises. Droit vis-à-vis des marchandises embarquées sans déclaration.....	180
375.	Obligation d'accepter les marchandises en cas d'annonce préalable.....	180
376.	Délivrance du connaissement.....	180
377.	Inscription sur un livre.....	181
378.	Défense d'embarquer d'autres marchandises que celles de l'affréteur total.....	181
	§ 2. — <i>Obligations relatives au choix du navire.</i>	
379.	Obligation d'embarquer et conserver les marchandises sur le navire désigné.....	181
380.	Responsabilité pour l'insuffisance ou l'exagération de tonnage indiqué.....	181
381.	Responsabilité pour l'innavigabilité. Preuve de l'innavigabilité..	182
382.	Choix du capitaine.....	182
	§ 3. — <i>Soins à donner aux marchandises.</i>	
383.	Arrimage. Fardage.....	183
384.	Règlement sur l'arrimage.....	183
385.	Interdiction de charger sur le tillac.....	184
386.	Obligation d'avancer les droits et frais.....	185
	§ 4. — <i>Obligations relatives au trajet.</i>	
387.	Distinction entre l'affrètement au voyage ou au temps.....	185
388.	A quel moment la marchandise doit être expédiée et le capitaine doit partir. Sanction.....	185
389.	Obligation de suivre la route convenue.....	185
390.	Défense de faire des escales.....	186
391.	Responsabilité du retard ou de la rupture.....	186
	§ 5. — <i>Obligation de remettre les marchandises à destination.</i>	
392.	Qu'est-ce que la destination? Transbordement en cours de route. Connaissement direct.....	186
392-1.	Dans quels cas le capitaine peut vendre ou employer les marchandises.....	
393.	Retour dans le cas d'interdiction de commerce. Situation en cas de blocus	187

N ^{os} .	Pages.
394. Obligation de remettre au destinataire. Changement de destinataire.....	188
395. Transmission du connaissement à titre de propriété ou de gage.....	188
396. Justification à fournir par le porteur du connaissement.....	188
397. Suite. Exceptions opposables.....	189
398. Suite. Remise du connaissement par le gagiste au propriétaire.....	189
399. Situation quand plusieurs exemplaires sont présentés.....	190
399-1. Preuve à défaut de connaissement.....	191
400. Qui est destinataire.....	192
401. Situation du destinataire pour les droits et les obligations du chargeur.....	192
402. Lieu où la marchandise doit être déposée. Déchargement sur allèges.....	192
403. Effet du refus du destinataire.....	192
404. Situation quand personne ne se présente pour recevoir la marchandise. — Preuve de la livraison.....	193

§ 6. Responsabilité du fréteur.

I. Cas de responsabilité.

405. Manquement du fréteur ou de ses préposés. Responsabilité du propriétaire.....	194
406. Responsabilité personnelle du capitaine. Cas de faute commune de l'armateur et du capitaine.....	194
407. Absence de responsabilité en cas de vice propre ou de force majeure. Grève.....	194
408. Dérégation au droit commun en cas d'interdiction de commerce.....	195
409. Dérégation en ce qui concerne la rupture ou la suspension.....	196
410. Force majeure survenant pendant le voyage.....	196
411. Suite. Arrêt du navire. Déchargement.....	196
412. Retard par cas fortuit. Réparations.....	197
413. Location d'un autre navire en cas de réparations. Droit de décharger les marchandises.....	197
414. Suite. Cas où la location d'un autre navire est impossible.....	197
415. Force majeure résultant du blocus au port de destination.....	197
416. Force majeure résultant d'une faute de l'armateur ou du capitaine.....	198
417. Faute du chargeur.....	198
418. Cas de transports successifs.....	198

II. Preuve de la responsabilité.

419. Preuve de la force majeure.....	198
420. Preuve de la faute ayant provoqué une force majeure.....	199

Nos.		Pages.
III. Sanction de la responsabilité.		
421.	Application du droit commun. Application au déchargement en cours de route par le fait du capitaine.....	199
422.	Retard provenant du propriétaire.....	199
423.	Arrêt de gouvernement.....	199
424.	Calcul des dommages-intérêts.....	199
425.	Fixation par experts.....	199
426.	Laissé pour compte.....	200
IV. Clauses modifiant la responsabilité.		
427.	Clause de non-responsabilité de l'armateur pour la faute du capitaine.....	200
428.	Validité pour les fautes soit nautiques, soit commerciales.....	201
429.	Clauses de non-responsabilité du propriétaire pour les fautes du capitaine. Mêmes clauses quand le propriétaire et l'armateur se confondent.....	202
430.	Clauses de non-responsabilité en cas de dol ou de faute lourde..	202
431.	Durée d'application de la clause.....	202
432.	Clause de non-responsabilité pour les fautes de l'équipage.....	202
433.	Clause de non-responsabilité pour les fautes de l'armateur et des autres préposés. Dans quels cas il y a faute de l'armateur....	203
434.	Clauses de non-responsabilité du capitaine pour ses fautes et celles de l'équipage.....	204
435.	Clauses limitant la responsabilité. Clauses <i>poids inconnu</i> , etc...	204
435-1.	Clause modifiant la charge de la preuve.....	205
435-2.	Preuve de la perte ou de l'avarie. Preuve de la cause de l'accident.....	205
435-3.	Modifications en matière de cas fortuit.....	206
§ 7. — <i>Entre qui existent les obligations.</i>		
435-4.	Droits du sous-affrèteur contre le frèteur.....	206
435-5.	Droits et obligations du destinataire.....	206
SECTION V		
Obligations de l'affrèteur ou chargeur.		
436.	Division.....	206
§ 1. — <i>Obligation de payer le fret.</i>		
437.	Définition du fret. Division.....	206
I. Calcul du fret.		
438.	Convention des parties. Caractère obligatoire. Diminution du fret.....	207
439.	Mode de calcul au tonneau, au quintal, à forfait.....	207

Nos.	Pages.
—	—
440. Augmentation du fret si le chargement dépasse la convention...	207
441. Non diminution du fret s'il existe un vide.....	207
442. Suite. Déduction du fret que le fréteur obtiendra d'un nouveau chargeur.....	208
443. Fret pour le retour et l'aller; voyage en travers.....	208
444. Accessoires du fret. Chapeau.....	209
II. Condition dans lesquelles le fret est dû.	
445. Point de départ du fret au jour où le navire a fait voile.....	209
446. Application des règles légales au fret au voyage.....	209
447. Fret en cas d'augmentation ou de diminution du voyage; division.....	209
A. Faute de l'affréteur.	
448. Fret supplémentaire en cas de prolongation. Exemples.....	209
449. Abréviation par la faute de l'affréteur.....	209
B. Faute de l'armateur ou du capitaine.	
450. Principes du droit commun.....	210
451. Innavigabilité. Sanctions.....	210
452. Suite. Des cas où le navire sombre ou arrive à destination.....	210
453. Suite. Sens et preuve de l'innavigabilité.....	211
454. Arrêt de puissance.....	211
455. Perte des marchandises par la faute du capitaine, preuve. Perte par la faute du capitaine et du chargeur. Abréviation par la faute.....	211
456. Prolongation du voyage par la faute.....	212
C. Faute commune.	
457. Supplément de fret en cas de prolongation.....	212
D. Cas fortuit et force majeure.	
458. Solution à laquelle conduiraient les principes.....	212
459. Nécessité de réparations.....	212
460. Suite. Location d'un nouveau navire. Calcul du fret.....	213
461. Suite. Répartition de la différence de fret.....	214
462. Suite. Calcul du fret si un autre navire n'a pu être loué.....	214
463. Décharge en cours de route par suite de force majeure.....	215
464. Perte des marchandises en cours de route. Perte partielle.....	215
465. Marchandises rachetées, sauvées d'un naufrage.....	216
466. Marchandises détériorées ou vendues sous l'eau. Abandon.....	216
467. Marchandises sacrifiées ou vendues par nécessité.....	217
468. Interdiction de commerce. Blocus du port.....	217
469. Suite. Voyage d'aller et retour.....	218
470. Arrêt de puissance.....	218
471. Autres cas d'arrêt temporaire; prise.....	219
471-1. Perte du navire.....	219

Nos	<i>E. Conventions contraires.</i>	Pages.
—		—
472.	Convention mettant la force majeure à la charge de l'affréteur. Non restitution du fret.....	219
473.	Suite. Exigibilité du fret non encore perçu.....	219
474.	Convention mettant la force majeure à la charge du fréteur....	220
475.	Convention mettant la faute de l'armateur ou du capitaine à la charge de l'affréteur.....	220
III. Époque du paiement du fret.		
476.	Fixation par la convention ou par l'usage.....	220
477.	Époque de paiement en cas d'avarie commune.....	220
IV. Action en paiement du fret.		
478.	A qui appartient l'action.....	221
479.	Action du fréteur contre les sous-affréteurs.....	221
§ 2. — <i>Obligations autres que le paiement du fret.</i>		
480.	Obligation de fournir les marchandises.....	221
481.	Chargement et déchargement par les soins personnels du chargeur.....	222
482.	Responsabilité du chargeur.....	222
483.	Rupture des engagements du chargeur par sa faute.....	222
484.	Rupture après chargement.....	223
485.	Domages-intérêts s'il y a préjudice pour le navire.....	223
486.	Rupture par cas fortuit.....	223
487.	Chargement supplémentaire.....	224
488.	Retard dans le départ par la faute du chargeur.....	224
489.	Fixation de la durée du chargement et du déchargement (starries). Situation si le chargeur reste en deçà des délais. Indivisibilité.....	224
490.	Droit pour le capitaine de partir quand le délai est expiré.....	224
491.	Domages-intérêts dus par le chargeur en cas de retard.....	225
492.	Calcul des délais. Prolongation.....	225
493.	Surestarries et contrestarries. Délai.....	226
494.	Caractère juridique.....	226
495.	Intérêts de ce caractère.....	226
496.	Point de départ et fin.....	227
497.	Reçu des marchandises à délivrer par le destinataire.....	228
498.	Procédure en cas de refus des marchandises.....	228
499.	Recours du capitaine pour les sommes avancées.....	228

SECTION VI

Répartition des dommages et frais (théorie des avaries).

500.	But de la théorie des avaries.....	229
501.	Est-elle conforme au droit commun?.....	229

N ^{os}	Pages.
502. Définition des avaries.....	—
503. Avaries simples et communes. Répartition des avaries simples..	230
504. Caractère non limitatif des deux énumérations de la loi.....	231
505. En cas de doute, y a-t-il avarie simple ou commune?.....	231
506. Distinction entre les avaries et les simples frais.....	231
507. Division.....	232
§ 1. — <i>Pouvoir pour constituer l'avarie commune.</i>	
508. Pouvoir exclusif du capitaine; application à la vente ou mise en commun de marchandises; application à l'assistance.....	232
509. Ordre en vue d'un événement qui se serait produit sans cet ordre.....	232
510. Perte par naufrage, pillage ou prise. Arrêt de puissance.....	233
511. Traitement, pension et rapatriement des matelots. Nourriture et loyers en cas d'arrêt de puissance.....	233
§ 2. — <i>Conditions nécessaires pour qu'il y ait avarie commune.</i>	
512. a) A quelle époque les frais et dommages doivent s'être produits.	233
513. b) Nécessité d'une force majeure. Cas de faute du capitaine, de l'armateur, du pilote.....	234
514. Exemples.....	235
515. Faute du capitaine en cas de clause de non-responsabilité. Faute dont l'armateur a profité.....	236
516. Vice propre.....	236
517. Faute du propriétaire des marchandises. Objets placés sur le tillac.....	236
518. Preuve de la faute ou du vice propre.....	237
519. c) Nécessité du bien et salut commun. Nécessité d'un péril. Assistance, remorquage, sauvetage.....	237
520. Le but du salut commun est-il indispensable? Exemples.....	238
521-1. Intérêt non commun. Frais de sauvetage.....	238
522. Suite. Marchandises vendues sous l'eau.....	239
523. Suite. Rachat ou sauvetage de matelots.....	239
524. Suite. Relâche.....	239
525. Suite. Perte sur relâche.....	240
526. Le danger doit être réel; erreur du capitaine.....	240
527. d) Nécessité d'un résultat utile. Tentative de sauvetage. Perte du navire après chargement sur allèges.....	240
528. Suite. Dans quels cas le navire est réputé sauvé.....	240
529. Cas où le résultat cherché aurait été obtenu de toute manière..	241
530. Il suffit que le résultat se produise pour le navire ou les marchan- dises.....	241
531. Du cas où l'utilité est détruite ultérieurement.....	241
532. e) Influence du mode de sacrifice. Détérioration par suite de transformation.....	241

Nos.	Pages.
—	—
533. f) Détermination du caractère de l'avarie par le fait initial.....	241
534. Suite. Dommages et frais pour supprimer un inconvénient résultant de l'avarie particulière ou commune.....	242
535. g) Nécessité d'un fait licite.....	243
536. h) De l'avarie n'excédant pas 1 0/0.....	243
537. i) Modifications par la convention des parties. Règles d'York et d'Anvers.....	244
537-1. Preuve.....	244

§ 3. — Énumération des avaries communes ou simples.

538. Critique de l'énumération de la loi.....	245
539. Avaries communes : 1° Rachat.....	245
540. 2° Jet. Autres cas de sacrifices d'objets.....	245
541. 3° et 4° Rupture de câbles ou mâts. Abandon d'ancres et autres effets.....	245
542. 5° Damage causé par le jet à d'autres marchandises.....	245
543. 6° Pansement, nourriture et loyer des matelots.....	246
544. 7° Frais de déchargement pour alléger le navire.....	246
545. 8° Pilotage. Renflouement. Frais résultant de relâche.....	246
546. Énumération des avaries particulières.....	247

§ 4. — Forme de la décision.

547. Nécessité de prendre l'avis des intéressés.....	247
548. Sanction.....	247
549. Effet de la délibération.....	247
550. Ordre du jet.....	248
551. Nécessité d'écrire la déclaration.....	248
552. Déclaration du capitaine. Effet et sanction.....	248

§ 5. — Calcul de la contribution.

553. Opérations que suppose ce calcul. Masse active et passive.....	248
I. Masse passive (Eléments contribuant).	
554. Navire, fret, marchandises, contribuant pour la totalité ou pour moitié.....	249
555. Effets non portés dans le connaissement.....	249
556. Effets chargés sur le tillac.....	249
557. Mode d'évaluation des marchandises.....	250
558. Constatation de la qualité des marchandises.....	250
559. Déduction des frais de déchargement, des droits de douane, du fret.....	250
560. Détermination de l'état matériel.....	250
561. Déduction du fret.....	250
562. Contribution du navire.....	250
563. Déduction à faire sur sa valeur.....	251

N ^{os} .	Pages.
564. Contribution du fret.....	251
565. Dans quels cas le fret ne contribue pas.....	251
566. Profits autres que le fret.....	251
566-1. Loyers des matelots, munitions, hardes.....	252
567. Marchandises non portées sur le connaissement ou chargées sur le pont.....	252
568. Personnes sauvées.....	252
569. Marchandises ou navires perdus.....	252
570. Suite. Contribution aux avaries ultérieures.....	253
571. Solidarité.....	253
572. Droit d'abandon.....	253
573. Recours.....	253

II. Masse active (Eléments ayant droit à la contribution).

574. Navire, fret, marchandises perdus ou détériorés.....	253
575. Munitions, hardes.....	254
576. Effets ne figurant pas sur les connaissements.....	254
577. Estimation.....	254
578. Frais du règlement. Intérêts.....	254
579. Restitution en cas de recouvrement des objets.....	254
579-1. Clauses contraires.....	254

§ 6. — *Procédure de la répartition.*

580. Etat dressé par les dispacheurs. Qui les désigne.....	254
581. Répartition par les experts.....	256
581-1. Conflits de lois.....	256

SECTION VII

Prescriptions et fins de non-recevoir

582. But de la brièveté des prescriptions.....	256
583. Interprétation des dispositions.....	256
584. Division.....	257

§ 1. — *Durée des prescriptions et fins de non-recevoir.*

585. Division.....	257
586. a) Fin de non-recevoir de l'action contre l'affréteur pour avaries. Non application aux avaries-frais. Déficit de chargement.....	257
587. Prescription de l'action en paiement du fret.....	257
588. Prescription des autres actions contre l'affréteur, indemnité du demi-fret, surestaries, etc.....	258
589. b) Fin de non-recevoir des actions contre le capitaine pour dommages. Nature juridique.....	258
590. A qui elle profite.....	258

Nos.	Pages.
591. Cas où les marchandises sont vendues avant destination.....	258
592. Retard. Pertes partielles.....	258
593. Cas de faute, délit ou fraude.....	259
594. Cas où le fait ne provient pas d'un accident de navigation.....	259
595. Prescription d'un an pour les autres actions. Lacunes de la loi.	259
596. Perte totale.....	260
596-1. Du cas où les prescriptions ou fins de non-recevoir sont invoquées par voie d'exception.....	261
§ 2. — <i>Point de départ et conditions.</i>	
597. La fin de non-recevoir est de 24 heures. Point de départ.....	261
598. Point de départ de la prescription annale du fret.....	263
599. Serment.....	263
§ 3. — <i>Interruption.</i>	
600. Interruption de la fin de non-recevoir.....	263
601. Suite. Formes de la protestation.....	263
602. Suite, Convention dispensant de la protestation.....	264
603. Suite. Délai d'un mois pour la demande.....	264
604. Suite. Prorogation de la protestation et de la demande à raison des distances ou d'un jour férié.....	264
605. Interruption de la prescription annale.....	265
606. Entre quelles personnes se produit l'interruption.....	265
§ 4. — <i>Suspension.</i>	
607. A partir de quel moment court la prescription; renvoi.....	266
608. Suspension par la minorité. Prolongation.....	266
§ 5. — <i>Modifications conventionnelles à la prescription.</i>	
609. Renonciation. Augmentation de durée.....	266
610. Diminution de durée.....	266
611. Renonciation aux formalités.....	267
§ 6. — <i>Transports mixtes.</i>	
612. Prescription au cas de transport à la fois terrestre et maritime.	267
§ 7. — <i>Droit international.</i>	
612-1. Application de la loi du contrat.....	267

CHAPITRE IV

Transport de voyageurs et de bagages.

613. Nature du contrat. Embarquement clandestin.....	268
614. Non application des règles de l'affrètement. Compétence.....	268

N ^{os} .	Pages.
615. Preuve.....	269
616. Obligations de l'armateur.....	269
617. Responsabilité de l'armateur.....	270
618. Clauses modifiant la responsabilité.....	271
619. Validité des clauses inscrites sur le billet de passage.....	272
620. Obligations du passager.....	273
621. Prescriptions.....	274

CHAPITRE V

Contrat de remorquage.

622. Définition. Dans quelles circonstances il intervient.....	275
623. Comparaison avec l'assistance.....	275
624. Est-ce un contrat d'affrètement.....	275
625. A qui appartient la direction?.....	275
626. Obligations et responsabilité du remorqueur.....	276
626-1. Prescription.....	276

CHAPITRE VI

Prêt à la grosse.

627. Définition. Origine.....	277
628. Pourquoi il a été institué. Sa désuétude.....	277
629. Division.....	278

SECTION I

Nature juridique. Objets sur lesquels peut porter le contrat.

630. Nature juridique et caractères.....	278
631. Objets sur lesquels peut porter le contrat.....	279

SECTION II

Capacité.

632. Droits du capitaine.....	280
633. Droits du capitaine sur les parts de copropriété.....	280

SECTION III

Formes.

634. Nécessité de l'écriture.....	282
635. Mention. Enregistrement.....	282
636. Formes de transmission. Effets de l'endossement.....	282

SECTION IV

Obligations des parties.

N ^{os}	Pages.
637. Montant du fret. Effet de l'évaluation inexacte des objets.....	283
638. Faits qui assurent ou enlèvent le droit au remboursement ou aux intérêts. Effet de la modification du voyage.....	283
639. Temps du risque.....	284
640. Remboursement en cas de destruction partielle.....	284
641. Epoque du remboursement.....	285
642. Effet de l'assurance et du prêt sur le même objet.....	285

SECTION V

Prescription.

643. Prescription de cinq ans.....	286
------------------------------------	-----

SECTION VI

Conflits de lois.

644. Règles applicables.....	286
------------------------------	-----

CHAPITRE VII

Assurance maritime.

645. Définition de l'assurance. Division.....	287
-----------------------------------------------	-----

SECTION I

Nature juridique.

646. L'assurance est un contrat d'indemnité.....	287
647. Conséquences.....	287

SECTION II

Des personnes qui peuvent contracter une assurance.

648. Nécessité d'un intérêt.....	288
649. Limitation de l'assurance au montant de l'intérêt.....	288
650. Assurance pour compte. Sa nature juridique.....	289
651. Suite. Différences avec l'assurance au porteur.....	289
652. Suite. Exceptions opposables.....	289
653. Suites. Quelles marchandises sont couvertes par l'assurance pour compte.....	290

SECTION III

Forme et preuve du contrat.

N ^{os} .	Pages.
654. Nécessité d'un écrit. Est-il exigé pour la forme ou la preuve?..	290
655. L'écrit peut contenir plusieurs assurances.....	290
656. Énonciations de la police.....	291
657. Conséquences de l'omission de certaines énonciations.....	291
658. Motifs des détails de la date.....	291
659. Quelle date doit être indiquée.....	292
660. But de la date.....	293
661. Preuve contraire de la date.....	293
662. Mode de transmission.....	293
663. Exceptions non opposables dans les titres à ordre ou au porteur.	293

SECTION IV

Conditions de validité.

664. Division.....	293
--------------------	-----

§ 1. — *Consentement des parties.*

665. Effet de la réticence ou fausse déclaration qui influent sur les risques du navire.....	293
666. Leur effet si elle n'y influent pas.....	294
667. Applications.....	294
668. Estimation frauduleusement exagérée. Nullité.....	295
669. Suite. Dans quelles assurances il y a nullité.....	295
670. Suite. L'assureur a-t-il droit aux primes?.....	295
671. Estimation exagérée sans fraude.....	296
672. Suite. Application aux assurances multiples.....	296
673. Supposition frauduleuse. Dol.....	297
674. Vices du consentement chez l'assureur.....	297

§ 2. — *Objets assurés.*

675. Énumération de la loi.....	297
676. Fret espéré. Emprunt à la grosse. Prêt.....	298
677. Bagages des passagers.....	299
678. Assurance de la prime ou de l'indemnité.....	299
679. Assurance de la prime de la prime.....	299
680. Extension de l'assurance aux accessoires.....	299
681. Assurance flottante ou <i>in quovis</i> . Définition et but.....	299
682. Dans quels cas elle est autorisée.....	300
683. Déclaration d'aliment dans l'assurance flottante. Son but.....	301
684. Nature juridique de cette déclaration. Conséquences.....	301

§ 3. — *Nécessité d'un risque.*

685. Justification de cette nécessité.....	302
--------------------------------------------	-----

Nos.	Pages.
686. Nécessité du départ du navire. Rupture du voyage.....	302
687. Définition de la rupture.....	302
688. Indemnité en cas de rupture.....	302
689. Différences entre la rupture et le changement ou la prolongation de voyage.....	302
690. Epoque où peut être faite l'assurance. Temps de paix ou de guerre.....	303
691. Assurance avant ou pendant le voyage.....	303
692. Assurance après la perte ou l'arrivée.....	303
693. Suite. A quel moment se placer quand l'assurance est faite par un commissionnaire.....	304
694. Application à la police flottante. Police flottante pour compte...	304
695. Sanctions.....	304
696. Nécessité d'un intérêt.....	305

§ 4. — *Risques garantis.*

I. Risques garantis à raison de leur nature.

697. Dommages et frais. Dommages corporels. Contribution aux avaries communes.....	305
698. Dommages résultant de la vente à bas prix. Dommages indirects..	305
699. Recours des tiers.....	306

II. Risques garantis à raison du temps et du lieu.

700. Risques de terre.....	306
700-1. Temps de l'assurance.....	307

III. Risques garantis à raison de leur cause.

701. Tous les risques de navigation sont garantis. Polices françaises.	308
702. Exception pour les risques provenant d'une faute.....	309
703. Garantie des risques de guerre sous le Code de commerce....	309
704. Suite. Maintien de la prime en cas de guerre.....	309
705. Exclusion actuelle des risques de guerre.....	309
706. Risques rentrant dans les risques de guerre. Principe.....	310
707. Suite. Sinistres provenant directement des hostilités.....	311
708. Suite. Sinistres provenant des mesures prises pour la guerre...	311
709. Suite. Sinistres susceptibles de se produire en temps de paix, mais provenant de la guerre.....	311
710. Suite. Sinistres provenant d'une modification dans la route ou la vitesse.....	312
711. Situation quand il y a à la fois risque de guerre et de mer.....	312
712. Risque de guerre avant ou après la guerre.....	312
713. Assurance des risques de guerre par l'Etat.....	313
714. Présomption en cas de doute; renvoi.....	313

IV. Risques garantis à raison de leur caractère fortuit ou non.

715. Exclusion du fait de l'assuré. Clause contraire.....	313
716. Fait du capitaine et de l'équipage. Clause contraire.....	314

N ^{os} .	Pages.
717. Vice propre. Clause contraire.....	315
718. Sinistre provenant à la fois d'un risque assuré et d'un risque exclu.....	316
V. Risques garantis au point de vue de leur importance.	
719. Exclusion des petits dommages. Franchises. Maximum.....	316
720. Exclusion de certains dommages ; clause <i>franc d'avaries</i> ; clause <i>de bonne arrivée</i>	317
721. Remboursement des dépenses extraordinaires en présence de ces clauses.....	317

SECTION V

Obligations de l'assuré.

722. Division.....	317
--------------------	-----

§ 1. — Paiement de la prime.

723. Qui paye la prime. Assurance pour compte, à ordre ou au porteur.....	317
724. Augmentation de la prime.....	318
725. Mode de calcul de la prime.....	318
726. Epoque jusqu'à laquelle la prime est due.....	318
726-1. Lieu de payement.....	320
727. Sort de la prime si le voyage n'a pas lieu.....	320
728. Sort de la prime en cas de rupture du voyage commencé ou de prolongation.....	320
729. Diminution de la prime en cas d'exagération de valeur.....	321

§ 2. — Obligation de veiller aux objets assurés.

730. Obligation imposée à l'assuré.....	321
731. Obligation de l'assuré en cas de naufrage ou d'échouement....	321
732. Clause contraire des polices.....	322
733. Application des règles à l'assurance pour compte.....	322
734. Obligation de maintenir les actions contre les tiers responsables	322
735. Obligation de faire lever l'arrêt de puissance.....	323
735-1. Obligation de faire constater les pertes et avaries.....	323

§ 3. — Obligation de ne pas aggraver les risques.

736. Principe de la loi.....	323
737. Changement de route, de voyage, de vaisseau.....	323
738. Changement avant le départ.....	324
739. Abréviation de la route ou du voyage.....	324
740. Changement de capitaine.....	325
741. Changement indépendant de la faute de l'assuré.....	325

Nos.	Pages.
742. Prolongation du voyage.....	325
743. Prolongation ne modifiant pas les risques.....	326
744. Prolongation s'il n'y a pas assurance au voyage.....	326
745. Décharge en cas d'entrée dans les ports.....	326
746. Rupture de voyage.....	326
747. Réticence ou fausse déclaration postérieures au contrat.....	326
748. Aggravation de risques dans la faute de l'assuré.....	326

SECTION VI

Obligations de l'assureur.

749. Division	327
§ 1. — <i>Nature juridique et montant de l'indemnité.</i>	
750. Nature juridique. Conséquences.....	327
750-1. Fixation par le contrat. Clause la fixant en monnaie étrangère	327
751. L'indemnité peut n'assurer les objets que pour partie; elle ne peut excéder la valeur.....	328
752. Interdiction des assurances cumulatives	328
753. Sort de ces assurances.....	329
754. Application de la règle sur le maximum de l'indemnité à l'assu- rance <i>in quovis</i>	330
755. Objet assuré pour sa valeur; estimation au départ ou à l'arrivée.	330
756. Calcul de l'indemnité en cas de perte partielle.....	331
757. Calcul en cas de détérioration.....	331
758. Calcul de la valeur brute ou nette en cas de règlement par quotité.	332
759. Indemnité quand l'assuré a réparé les dégradations.....	332
760. Indemnité quand l'assureur les a réparées.....	333
761. L'indemnité ne comprend pas les frais accessoires dans les ports	333
762. Elle comprend les dommages-intérêts dus à des tiers.....	333
763. Indemnité en cas d'avarie commune.....	334
765. Frais de sauvetage.....	334
766. Clause <i>franc d'avaries</i> exceptant des avaries	334
767. A qui appartiennent les débris	335

§ 2. — *Paiement de l'indemnité.*

768. Époque de paiement.....	335
769. Ajournement du paiement en cas de doute sur le recours contre un tiers	335
770. A qui l'indemnité est payée; assurance pour compte.....	336
770-1. Exceptions opposables. Compensation avec la prime.....	336

§ 3. — *Délaissement.*

771. Définition. Dérogation au droit commun.....	337
772. Rapprochement avec d'autres institutions.....	337
773. Définition.....	337

I. Nature juridique du délaissement.

Nos	Pages.
774. Il transfère la propriété	337
775. Il n'est pas un acte unilatéral.....	337
776. Il n'est pas un contrat.....	338
777. Conséquences sur le moment à partir duquel la propriété est transférée	338
778. En tout cas ce n'est pas un contrat synallagmatique.....	339

II. Cas de délaissement.

779. L'énumération de la loi est limitative. Dérogations dans les polices.....	339
780. 1° Prise.....	340
781. Suite. Rachat en cas de prise.....	340
782. 2° et 3° Naufrage et échouement	341
783. 4° Innavigabilité	341
783-1. Suite. Innavigabilité résultant de ce que les réparations seraient trop coûteuses	341
784. Suite. Délaissement pour innavigabilité en cas de clause <i>franc d'avaries</i>	342
785. 5° Arrêt de puissance	344
786. 6° Perte ou détérioration des trois quarts. Ce qu'on entend par perte.....	345
787. Suite. Calcul du montant.....	346
788. Suite. Modification par la convention.....	347
789. Suite. Preuves et présomptions.....	347
790. Suite. A quelles assurances s'appliquent les présomptions.....	348
791. Suite. Application des présomptions quand les délais se terminent avant que la responsabilité de l'assuré ait cessé.....	348

III. Qui peut faire le délaissement.

792. Convention accordant le délaissement à l'assureur.....	348
793. Le délaissement ne peut être fait que par le propriétaire. Capacité et pouvoir. Droits du capitaine. Vices du consentement.....	348

IV. Conditions du délaissement.

794. Délai	348
795. Option. Délai en cas d'arrêt de puissance.....	349
796. Délai en cas d'innavigabilité.....	350
797. Renonciation au délaissement. Vente. Déchéance.....	350
798. Jusqu'à quand l'assuré peut renoncer.....	350
799. Sur quels objets porte le délaissement	351
800. Délaissement partiel ou conditionnel. Délaissement des actions en indemnité	351
801. Suite. Délaissement du fret.....	351
802. Suite. Divisibilité du délaissement en cas d'assurances distinctes ou d'assurance unique.....	352

Nos.	Pages
803. Suite. Divisibilité en cas d'assurance par plusieurs assureurs..	352
804. Clause interdisant l'assurance sur bonne arrivée.....	352
V. Formes du délaissement.	
805. Sommaton de payer l'indemnité	352
806. Dans quels cas l'exploit doit contenir le délaissement.....	353
807. Signification de l'avis de perte.....	353
808. Action en justice à défaut d'acceptation	353
VI. Effets du délaissement.	
809. Transfert de propriété. Point de départ.....	354
810. Caractère définitif du transfert.....	354
811. Résolution pour inexécution	354
812. A qui incombent les charges des biens abandonnés, les réparations, etc. Exécution des contrats. A qui appartient le fret, etc.	354
813. Le délaissement empêche-t-il l'abandon aux créanciers? Renvoi.	355
814. Époque de paiement de l'indemnité.....	355
815. Point de départ des intérêts.....	355
SECTION VII	
Fin du contrat.	
816. Clauses diverses sur ce point.....	356
817. Fin à défaut de clause.....	356
818. Fin de l'assurance au temps.....	356
819. Fin de l'assurance au voyage.....	357
820. Fin de l'assurance pour plusieurs voyages ou pour l'aller et retour.	357
821. Effet de la cession des objets assurés sur l'assurance.....	357
822. Fin par l'arrivée de l'événement prévu.....	358
823. Fin par la résolution ou l'annulation. Résiliation par la volonté des parties.....	358
824. Fin en cas de faillite, de dissolution, de non-paiement de la prime.....	358
825. Non-rétroactivité de la fin de l'assurance.....	359
SECTION VIII	
Compétence.	
826. Validité de la clause compromissoire. Compétence <i>ratione materiae</i> et <i>ratione personæ</i>	360
SECTION IX	
Recours de l'assureur contre le tiers responsable.	
827. Justification des deux formes de recours	361
828. Différence entre les effets des deux recours.....	361

SECTION X

Preuves en matière d'assurance.

N ^o .	Pages.
829. Preuve de la convention. Preuve de la fausseté des déclarations. Preuve de la date.....	362
830. Preuve du chargement.....	362
831. Suite. Force probante du connaissance.....	363
832. Suite. Remise du connaissance si les marchandises viennent de l'étranger.....	363
833. Suite. Connaissance non dressé ou irrégulier.....	363
834. Suite. Signification des actes justificatifs du chargement et de la perte.....	364
835. Preuve de la connaissance des risques par l'une des parties	364
835-1. Preuve du paiement des primes.....	364
836. Preuve de la valeur des objets assurés.....	364
837. Suite. Marchandises venant d'un pays où le commerce se fait par troc.....	364
838. Preuve du sinistre.....	365
839. Preuve de la cause du sinistre.....	365
840. Suite. Application aux risques de guerre et de mer.....	366
841. Suite. Présomptions.....	366
842. Suite. Preuve du vice propre ou de la faute.....	367
843. Preuve que le sinistre a eu lieu au temps et au lieu de l'assu- rance.....	368
844. Preuves contraires par l'assureur.....	368
845. Suite. Preuve de la fausseté de l'estimation par l'assureur.....	368
846. Suite. Preuve par l'assuré.....	369
847. Suite. Preuve des faits qui ont aggravé le risque.....	369
848. Preuve en matière de délaissement.....	369

SECTION XI

Prescriptions en matière d'assurance.

849. Prescription de cinq ans. Point de départ. Convention contraire. Suspension. Interruption. Serment.....	370
850. Limitation de la prescription aux actions nées de la police. Action fondée sur les fraudes ou réticences. Action en délaissement.	370
851. Action en recouvrement après règlement d'avaries.....	371
852. Fin de non-recevoir en cas de réception de la marchandise.....	371

SECTION XII

Réassurance.

853. Validité et but.....	371
854. Nature juridique. Formes et conditions de la réassurance.....	372

N ^{os} .	Pages.
855. Prime et indemnité.....	372
856. Délaissement.....	372
857. Prescription.....	373

SECTION XIII

Conflits de lois.

857-1. Application du droit commun.....	373
-----------------------------------------	-----

QUATRIÈME PARTIE

Quasi-contrats, délits et quasi-délits.

858. Division.....	375
--------------------	-----

CHAPITRE I

Assistance.

SECTION I

Nature juridique de l'assistance.

859. Dans quels cas il y a contrat et dans quels cas quasi-contrat...	375
860. Identification des deux hypothèses en pratique. Rémunération..	376

SECTION II

Conditions de la rémunération.

861. Conditions indiquées dans la loi du 29 avril 1916.....	377
862. Rémunération au profit de l'État. Assistance des marins de l'État.....	377
863. Rémunération quand les deux navires sont au même propriétaire.....	377
864. Assistance fournie en vertu d'une obligation. Remorqueur.....	378
865. Assistance fournie contre le gré de l'assisté.....	378
866. Assistance n'ayant pas été utile.....	378
867. Assistance provenant de la faute de l'assistant ou accompagnée d'actes frauduleux.....	378
868. Assistance aux personnes.....	379

SECTION III

Montant de la rémunération.

869. Fixation par la convention ou le tribunal. Bases.....	379
870. Convention fixant une rémunération exagérée.....	379
871. Maximum limité au montant des objets sauvés.....	380

SECTION IV

Prescription de la rémunération.

Nos.	Pages.
872. Prescription de deux ans.....	380

SECTION V

Conflits de lois.

872-1. Convention de Bruxelles.....	380
-------------------------------------	-----

CHAPITRE II

Sauvetage.

873. Définition. Différences avec l'assistance.....	381
874. Droits des sauveteurs avant la loi du 29 avril 1916.....	381
875. Droits des sauveteurs et du propriétaire en vertu de cette loi..	382
876. Nécessité d'un résultat utile.....	382
877. Sauvetage en vertu d'une obligation ou malgré une défense....	382
878. Sauvetage entre navires du même propriétaire.....	383
879. Contribution active et passive.....	383
880. Prescription.....	383
880-1. Conflits de lois.....	383

CHAPITRE III

Abordage et autres délits.

881. Définition de l'abordage.....	383
882. Nature juridique.....	384
883. Loi du 15 juillet 1915. Son but. Division.....	384

SECTION I

A qui incombent les dommages.

884. Distinction suivant la cause des dommages.....	384
885. Faute de l'un des navires. En quoi elle consiste.....	384
886. Force majeure.....	384
887. Preuve des causes de l'abordage.....	385
888. Preuve du lien de cause à effet.....	386
889. A qui incombent les dommages s'il y a faute de l'un des navires.	386
890. A qui ils incombent s'il y a faute commune.....	386
891. Suite. Dans quels cas il y a solidarité	386
892. Suite. Conséquences de la solidarité en cas de clause de non- responsabilité.....	386
893. A qui incombe le dommage s'il y a force majeure.....	387
894. A qui il incombe si la cause est inconnue.....	387

SECTION II

Montant de l'indemnité.

Nos.	Pages.
895. Objets dont le dommage est réparé. Dommage indirect.....	387
896. Sanctions pénales et disciplinaires.....	388

SECTION III

Prescription.

897. Durée de la prescription avant et depuis la loi de 1915.....	389
898. Prescription pour les dommages causés aux personnes.....	390
899. Prescription pour les dommages résultant d'un délit autre que l'abordage.....	390
900. Point de départ et conditions de la prescription.....	390
901. Durée de la prescription quand il y a infraction pénale.....	390
902. Prescription des actions pour un dommage résultant d'un fait postérieur.....	391

SECTION IV

Compétence.

903. Compétence <i>ratione materiæ</i>	391
904. Compétence <i>ratione personæ</i>	391

SECTION V

Entre qui s'appliquent les règles.

905. Abordages entre navires de mer ou autres.....	392
906. La loi s'applique à tous les propriétaires, même à l'Etat.....	392
907. Elle s'applique en quelque endroit qu'ait eu lieu l'abordage. Pleine mer.....	392
908. Délits autres que l'abordage.....	392

SECTION VI

Conflits de lois.

909. Distinction entre la mer territoriale et la pleine mer. Définition.	393
910. Règles applicables si l'abordage a lieu dans les eaux territo- riales.....	393
911. Règles applicables s'il a lieu en pleine mer quand les navires ont la même nationalité.....	393
912. ...et quand ils ont des nationalités différentes.....	393
913. Maintien de ces règles depuis la loi de 1915.....	394
914. Conflits sur la prescription.....	394
915. Conflits sur la compétence entre étrangers.....	394
916. Compétence entre Français et étrangers.....	395

CINQUIÈME PARTIE

Droits des créanciers.

N ^{os} .	Pages.
917. Division.....	397

CHAPITRE I

Époque de l'exigibilité des créances.
Intérêts moratoires.

918. Fixation de l'époque par la convention	397
918-1. Déchéance du terme.....	397
918-2. Intérêts moratoires	397

CHAPITRE II

Droits de préférence.

919. Division.....	398
920. Conflits de lois.....	398

SECTION I

Privilèges établis par le droit maritime
sur les navires.

921. Caractères généraux de ces privilèges.....	398
922. Caractère restrictif en ce qui concerne les créances sur les navires	398
923. Classification.....	399
924. 1 ^o Frais de justice. Application du droit commun.....	399
925. Suite. Sur quelles dépenses il porte.....	399
926. 2 ^o Droits de pilotage et autres	399
927. Suite. Dans quels ports il s'applique	399
928. Suite. Droits de remorquage.....	399
929. 3 ^o Frais de garde avant la vente	400
930. 4 ^o Loyers des magasins.....	400
931. 5 ^o Frais d'entretien.....	400
932. 6 ^o Loyers de l'équipage.....	401
933. Suite. Accessoires du loyer. Rémunération de sauvetage.....	401
934. Suite. Indemnité de congédiement.....	401
935. Suite. Frais de rapatriement. Blessures et maladies.....	402
936. 7 ^o Emprunts et prix de vente des marchandises.....	402
937. Suite. Diverses sortes d'emprunts.....	403
938. Suite. Opérations de crédits assimilées aux emprunts et ventes..	403
939. Prix d'achat, construction et mise en état du navire.....	403
940. Suite. Revendication et application aux entrepreneurs.....	403

Nos.	Pages.
941. Suite. Application aux ouvriers.....	403
942. Suite. Est-il nécessaire que le navire n'ait pas encore voyagé?..	404
943. 9° Prêt à la grosse avant le voyage.....	404
944. 10° Primes d'assurances	404
945. Suite. Sommes dues à l'assuré à un autre titre.....	404
946. 11° Dommages-intérêts dus aux affréteurs.....	404
947. Suite. De la faute de quelles personnes il s'agit.....	404
948. Suite. Quelles causes de dommage le privilège garantit.....	404
949. Suite. Dommages aux voyageurs ou à leurs bagages.....	405
950. Suite. Quels sont les contrats envisagés. Destination comme condition du privilège.....	405
951. Restriction des divers privilèges au dernier voyage.....	405
952. Suite. Des privilèges pour lesquels la loi admet cette condition.....	405
953. Suite. Définition du dernier voyage.....	406
954. Suite. Assurance pour l'aller et le retour.....	408
955. Les créances relatives au voyage sont-elles seules privilégiés?..	408

SECTION II

Privilèges établis par le droit maritime sur la cargaison.

956. Les privilèges établis sur le navire ne portent pas sur la cargaison	408
957. Privilège pour le prix du transport. Sommes avancées par le capitaine.....	408
958. Suite. Indemnité du demi-fret.....	408
959. Suite. Surestaries.....	409
960. Indemnité pour avaries communes.....	409
961. Privilège pour la prime d'assurance.....	409

SECTION III

Privilège du droit commun.

962. Ils ne sont pas repoussés par la loi.....	409
963. Privilèges généraux.....	410
964. Privilège du Trésor pour les temps de guerre.....	410
965. Privilèges spéciaux.....	410
966. Suite. Privilège des frais de conservation. Assistance et sauvetage.....	410
967. Avances pour l'exploitation.....	410
968. Privilège du commissionnaire; consignataire.....	410
969. Gage du navire. Validité.....	411
970. Suite. Difficultés d'organisation.....	411
971. Suite. Procédés d'organisation.....	412
972. Suite. Pouvoirs pour constituer le gage	412
973. Privilèges du droit commun sur la cargaison et les bagages.....	412

Nos.	Pages.
974. Les privilèges du droit commun peuvent-ils être invoqués par les privilégiés du droit maritime?	412
975. Utilité qu'ils ont pour eux.....	412
976. Suite. Application.....	413
976-1. Suite. Subrogation.....	413

SECTION IV.

Droits de rétention et de revendication.

977. Droit de rétention sur le navire.....	413
978. Le capitaine n'a pas le droit de rétention sur les marchandises pour le fret. L'a-t-il pour les avaries communes?.....	413
979. Droit de revendication du vendeur de navire.	413

SECTION V

Hypothèques.

980. Pourquoi l'hypothèque a été permise sur les navires.....	414
981. Suite. L'hypothèque conventionnelle est admise.....	414
982. Intérêt de l'hypothèque pour un créancier privilégié.....	414
983. En quoi l'hypothèque des navires est moins efficace que celles des immeubles.....	414
984. Règles d'interprétation.....	415
985. Capacité. Nullité de l'hypothèque de la chose d'autrui.....	415
986. Hypothèque par un copropriétaire.....	415
987. Hypothèque par le capitaine.....	416
988. Suite. Hypothèque de la part des copropriétaires récalcitrants..	416
989. Suite. Hypothèque du navire entier en cours de route.....	417
990. Suite. Pouvoirs du capitaine au lieu de la demeure du propriétaire. Sanction de l'autorisation.....	417
991. Suite. Spécialité de l'autorisation.....	417

SECTION VI

Situation du subrogé.

991-1. Assimilation au subrogeant.....	417
----------------------------------------	-----

CHAPITRE III

Forme et preuve en matière de privilège et d'hypothèque.

992. Gage.....	418
993. Prêt à la grosse.....	418
994. Privilège du droit maritime.....	419
995. Suite. Caractère impératif des justifications prescrites et cas où elles s'appliquent.....	419

Nos.	Pages.
—	—
996. Suite. Sanctions.....	420
997. Formes de l'hypothèque. Ecrit.....	420
998. Suite. L'écrit est-il exigé pour la solennité ou la preuve?.....	420
999. Suite. Hypothèque à ordre ou au porteur.....	421
1000. Suite. Formalité préalable pour l'hypothèque d'un navire en construction.....	421
1001. Inscription de l'hypothèque. Lieu de l'inscription. Transfert en cas de changement du port d'attache.....	421
1002. Suite. Formalités de l'inscription.....	422
1003. Suite. Jusqu'à quand l'inscription peut être prise.....	422
1004. Suite. Pendant combien de temps elle conserve son effet.....	423
1005. Suite. Mainlevée de l'hypothèque.....	423
1006. Etat des inscriptions.....	423
1007. Responsabilité des receveurs des douanes.....	423

CHAPITRE IV

Objets sur lesquels portent les privilèges et hypothèques.

1008. Biens soumis aux privilèges.....	424
1009. Navires susceptibles d'hypothèque. Navire en construction.....	424
1010. Hypothèque sur la nue propriété, sur l'usufruit, sur une part indivise.....	425
1011. Les privilèges ne portent que sur les objets auxquels se rapportent les créances.....	425
1012. Extension des privilèges et de l'hypothèque aux accessoires....	426
1013. Les privilèges portent-ils sur le fret?.....	426
1014. Portent-ils sur le prix de transport des passagers? sur les profits autres que le fret?.....	427
1015. Portent-ils sur les primes d'armement?.....	427
1016. L'hypothèque ne porte pas sur le fret.....	427
1017. Divisibilité du privilège sur les marchandises.....	427
1018. Droits du créancier qui a privilège sur divers objets.....	428

CHAPITRE V

Extinction des droits de préférence.

1019. Division.....	428
---------------------	-----

SECTION I

Extinction par l'aliénation.§ 1. — *A quels créanciers appartient le droit de suite.*

1020. Droit de suite des créanciers hypothécaires.....	428
1021. Droit de suite des créanciers privilégiés du droit maritime.....	429

N ^{os} .	Pages.
1022. Droit de suite des créanciers chirographaires.....	429
1023. Suite. Raisons pratiques de ce droit.....	431
1024. Suite. Appartient-il aux créanciers dont le titre n'est pas maritime?.....	431
1025. Droit de suite des créanciers privilégiés du droit commun.....	431
1026. Droit de suite sur les marchandises.....	431

§ 2. — *Effets du droit de suite.*

1027. Défense de payer au vendeur. Purge.....	432
-----------------------------------------------	-----

§ 3. — *Conditions du droit de suite.*

1028. Antériorité de la créance à la transmission.....	432
--------------------------------------------------------	-----

§ 4. — *Extinction du droit de suite.*

1029. Assimilation des créances chirographaires aux créances privilégiées.....	433
1030. Suite. Ventes judiciaires d'immeubles.....	434
1031. Suite. Hypothèques.....	434
1032. Définition du voyage en mer.....	434
1033. A quelles conditions le voyage éteint le droit de suite.....	434
1034. Droit du tiers détenteur de faire voyager le navire. Opposition avant la fin du voyage.....	434
1035. Sort du droit de suite des créances hypothécaires en cas de perte du navire.....	435
1036. Sort du droit de suite en cas de transformation du navire.....	435
1037. Mêmes questions pour les créances privilégiées.....	435
1038. Extinction par la purge.....	436
1039. Créances privilégiées ou chirographaires.....	437
1040. Survie du droit de préférence.....	437

SECTION II

Extinction par l'extinction de la créance.

1041. Résolution du droit du constituant d'une hypothèque.....	437
1042. Application du principe au privilège.....	437

SECTION III

(Extinction par la renonciation.)

1043. Validité et formes.....	438
-------------------------------	-----

SECTION IV

Extinction par l'expiration du délai.

1044. Durée du privilège du fret sur les marchandises.....	438
------------------------------------------------------------	-----

Nos.	Pages.
1045. Durée du privilège sur les navires.....	438
1046. Durée des hypothèques.....	438

SECTION V

Extinction par la perte ou la transformation de l'objet.

1047. La perte de l'objet met fin au privilège ou à l'hypothèque.....	438
1048. Application au fret encaissé.....	438
1049. Suite. Du cas où le fret a été payé d'avance.....	438
1050. Application à la perte du navire. Exercice sur les débris.....	439
1051. Les droits de préférence se reportent-ils sur l'indemnité d'assurance?	439
1052. Le propriétaire est-il tenu d'assurer le navire? Droits des créanciers chirographaires sur l'indemnité.....	440
1053. Droits des créanciers sur les autres indemnités.....	440
1054. Extinction par la confusion ou la transformation.....	440

SECTION VI

Extinction par la faillite.

1055. Application du droit commun.....	440
----------------------------------------	-----

CHAPITRE VI

Ordre de collocation des créanciers.

1056. Ordre entre les créanciers du droit maritime. Cas de bonne foi.	441
1057. Exception pour les fournisseurs et ouvriers employés par le vendeur.....	441
1058. Ordre entre les privilèges du droit maritime et les autres privilèges. Privilège des frais de justice.....	441
1059. Suite. Privilèges spéciaux.....	442
1060. Suite. Privilèges généraux autres que les frais de justice.....	442
1061. Suite. Privilège des bénéfices de guerre.....	442
1062. Ordre entre les créanciers privilégiés par la même disposition..	442
1063. Suite. Exception au droit commun.....	443
1064. Collocation des hypothèques après les privilèges.....	443
1065. Ordre entre les créanciers hypothécaires.....	444
1066. Créanciers chirographaires. Créanciers du vendeur en conflit avec ceux de l'acquéreur.....	444
1067. Ordre dans lesquels viennent les créanciers subrogés.....	444

CHAPITRE VII

Montant des collocations à titre de privilège et d'hypothèque.

1068. Intérêts des créances privilégiées.....	444
1069. Frais des créances privilégiées.....	445
1070. Intérêts des créances hypothécaires.....	445

CHAPITRE VIII

Biens sur lesquels s'exerce le droit des créanciers.**Droit d'abandon.**

Nos.	Pages.
1071. Il s'exerce sur tous les biens. Navire.....	445
1071-1. Droit d'abandon. Définition. Origine.....	446
1071-2. Justification du droit.....	446
1072. Interprétation restrictive.....	446
1073. Division.....	446
SECTION I	
Nature juridique de l'abandon.	
1074. Atténuation de la responsabilité. Conséquence pour le conflit des lois.	447
1075. L'abandon emporte-t-il mutation de propriété?.....	447
1076. Intérêts de la question.....	448
SECTION II	
A qui appartient le droit d'abandon?	
1077. Propriétaire du navire.....	448
1078. Copropriétaire.....	448
1079. Exception pour le capitaine, propriétaire ou copropriétaire.....	449
1080. Droits respectifs des propriétaires de deux navires solidairement responsables.....	449
1081. Armateur.....	449
1081-1. Capacité.....	450
SECTION III	
Dans quelles navigations existe le droit d'abandon.	
1082. Bateaux de pêche.....	450
1083. Bateaux de plaisance.....	451
SECTION IV	
Jusqu'à quel moment peut être fait l'abandon.	
1084. Délais. Renonciation.....	451
1085. Jusqu'à quel moment de l'instance on peut invoquer l'abandon..	451
1086. Un nouveau voyage emporte-t-il renonciation?.....	452
1087. L'abandon peut-il être fait après le délaissement?.....	452
1088. Vente.....	452
1089. Vente sur saisie.....	453
1090. Prescription.....	453
SECTION V	
Pour quelles dettes l'abandon est possible.	
1091. Dettes étrangères à la navigation.....	453

No.	Pages.
1092. Dépenses d'extraction.....	453
1093. Dettes privilégiées.....	454
1094. Dettes postérieures au moment où le navire est devenu innavigable.....	454
1095. Dettes antérieures au moment où le navire a été armé.....	454
1096. Abandon pour les fautes du capitaine. Perte ou avarie de marchandises ou bagages.....	454
1097. Suite. Contribution aux avaries communes. Vente de marchandises.....	454
1098. Suite. Avaries particulières.....	455
1099. Abandon pour les engagements du capitaine; loyers, rapatriement.....	455
1100. Abandon pour les dettes personnelles de l'armateur ou du propriétaire, ou ordonnées par les copropriétaires.....	455
1101. Abandon pour les dettes assumées avec le concours ou par la volonté de l'armateur.....	455
1102. Abandon pour le vice propre ou l'innavigabilité.....	456
1103. Abandon en cas de faute commune de l'armateur et du capitaine, ou du capitaine muni d'un mandat spécial.....	457
1104. Abandon pour les dettes d'un préposé. Gérant de copropriété... ..	457
1105. Abandon pour une dette résultant de force majeure.....	457
1106. Suite. Dépenses d'extraction.....	457

SECTION VI

Objet de l'abandon.

1107. Dégagement de la fortune de terre.....	457
1108. Éléments compris dans l'abandon.....	458
1109. Le navire est abandonné dans l'état où il est.....	458

§ 1. — *Navire.*

1110. Indemnités dues par des tiers.....	459
1111. Indemnité due par l'assureur.....	459
1112. Frais de sauvetage ou remorquage.....	459
1113. Déduction des indemnités dues par le navire. Primes d'assurance.....	459
1114. Dégradations faites par le propriétaire.....	459
1115. Réparations faites par le propriétaire. Frais de conservation... ..	460

§ 2. — *Fret.*

1116. Il est abandonné dans l'état où il est. Cas où le fret est supprimé.....	460
1117. Le fret doit-il être abandonné par le propriétaire non armateur?.....	461
1117-1. Surestaries et contestaries. Cas où le fret a été touché.....	461
1118. Le fret abandonné est-il le fret brut ou le fret net? Déduction des primes d'assurance.....	461
1119. De quel voyage le fret doit-il être abandonné?.....	461
1120. Ce qui remplace le fret quand le navire est exploité par le propriétaire.....	463
1121. Ce qui le remplace pour les bâtiments de plaisance, pour les navires transportant des passagers.....	463

N ^{os} .	Pages.
1122. Allocations de sauvetage, assistance ou remorquage. Primes à la navigation. Part de fret appartenant à l'équipage. Indemnité due par l'assureur	463
SECTION VII	
Formes de l'abandon.	
1122-1. Formalités à accomplir.....	464
1122-2. Mode d'abandon pour le fret, touché ou non.....	464
SECTION VIII	
Effets de l'abandon.	
1123. L'abandon n'est pas une mutation de propriété. Conséquences..	464
1124. Il n'exclut pas le délaissement.....	465
1125. Il peut être fait après le délaissement.....	465
1126. A quels créanciers est fait l'abandon. Répartition du produit. Privilèges et hypothèques. Acquisition.....	465
1127. Point de départ des effets.....	466
SECTION IX	
Droit d'abandon du chargeur.	
1128. Le chargeur n'a pas le droit d'abandon. Application aux obligations contractées par le capitaine.....	467
1129. Exception pour certaines marchandises détériorées.....	467
1129-1. Dettes contractées par le capitaine en vertu de la loi. Dettes résultant d'avaries communes ou simples.....	467
1130. Suite. Cas où le chargeur a reçu les marchandises.....	468
1131. Exception pour les dettes résultant d'avances du capitaine.....	468
CHAPITRE IX	
Saisie des navires.	
1132. Navires auxquels ces règles sont applicables.....	469
1133. Saisie conservatoire. Saisie-exécution. Division.....	469
SECTION I	
Condition de la saisie des navires.	
1133-1. Saisie avant ou après l'échéance.....	469
1134. Le navire ne peut être saisi que sur le propriétaire. Demande en distraction.....	470
1135. Saisie de la part d'un copropriétaire.....	470
1136. Saisie du navire entier par le créancier d'un copropriétaire.....	470
1137. Saisie de la part des copropriétaires par le capitaine.....	471
1138. Insaisissabilité du navire prêt à faire voile.....	471

Nos.	Pages.
1139. Quand le navire est réputé prêt à faire voile.....	471
1140. Exception pour les dettes contractées en vue du voyage.....	472
1140-1. Saisie au cours du voyage.....	472
1141. Prestation d'un cautionnement pour éviter la saisie.....	472
1142. Saisie d'une part de copropriété quand le navire est prêt à faire voile.....	473
1143. Contrainte par corps. Suppression.....	473

SECTION I

Formes et effets de la saisie du navire.

1144. Code de commerce et loi du 10 juillet 1885. Règles d'interprétation.....	473
1145. Commandement.....	473
1146. Suite. A qui il est fait.....	474
1147. Procès-verbal de saisie.....	474
1148. Notification et transcription du procès-verbal.....	474
1149. Cahier des charges et publication. Adjudication.....	475
1150. Effet de la saisie sur l'aliénation.....	475
1151. Effet de la saisie sur la constitution et l'inscription d'hypothèque.....	475
1152. Immobilisation du fret.....	476
1153. Effet de l'adjudication au point de vue de la purge. Surenchère..	476
1154. Paiement du prix.....	476
1155. Suite. Collocation.....	476
1156. Appel.....	476
1157. Règlement amiable.....	476
1158. Règlement judiciaire. Production.....	477
1159. Bordereau de collocation.....	477
1160. Ordre de collocation. Intérêts.....	478
1161. Effets de l'adjudication sur les contrats du capitaine.....	478
1162. Effet sur l'affrètement.....	478

CHAPITRE XI

Conflits de lois relatifs aux droits des créanciers.

1163. Application de la loi du pavillon. Privilèges.....	478
1164. Hypothèques. Sort des hypothèques acquises à l'étranger.....	480
1165. Sort de ces hypothèques en cas de changement de nationalité du navire.....	481
1166. La vente forcée au profit d'un étranger est licite.....	481
1167. Suite. Attribution du prix aux créanciers chirographaires.....	481
1168. Quelle loi régit la vente faite à l'étranger.....	481
1169. Vente au profit d'un étranger en France.....	481
1170. Loi qui régit la purge.....	482
1171. Droit de suite des créanciers chirographaires.....	482
1172. Abandon.....	482
1173. Saisie.....	483